

Montréal, le 5 août 2024

Objet : Sauvegarde de l'ancien Couvent de la Nativité-de-Marie à Labelle

Madame la mairesse, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Madame Vicki Emard, mairesse
Municipalité de Labelle
1, rue du Pont
Labelle, Québec
J0T1H0

L'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) souhaite exprimer sa vive opposition face à la demande de démolition dont fait l'objet l'ancien couvent des Sœurs de Sainte-Croix à Labelle. Nous joignons notre voix à celle des citoyens et du milieu patrimonial s'opposant à la démolition de l'édifice.

Il est très surprenant que ce couvent soit ainsi menacé de démolition. Construit en 1905, il est l'un des rares bâtiments patrimoniaux religieux situé au cœur de la municipalité de Labelle. Il faut reconnaître qu'il participe à l'ensemble patrimonial constitué des nombreux immeubles sur la rue du couvent (la maison Lauzon, la maison Godard, le presbytère) ou sur la rue du pont (Hôtel Labelle, le magasin Bélisle) tous construits au début du 20e siècle. Le clocheton du couvent se dresse fièrement au cœur de cet ensemble urbain. Sa localisation en fait un repère visuel et identitaire pour la communauté.

La valeur architecturale de l'édifice est riche et unique dans le paysage de la municipalité. Ce qui était d'ailleurs reconnu par l'inventaire du patrimoine culturel de la MRC des Laurentides de 2013. Son style Second Empire, caractérisé par un toit mansardé et une façade symétrique, témoigne de son importance architecturale et l'inscrit dans un ensemble d'édifices à vocation institutionnelle à travers le Québec.

Nous sommes d'autant plus inquiets de cette démolition que l'immeuble projeté pour remplacer l'ancien couvent ne s'intègre pas au caractère villageois de Labelle.



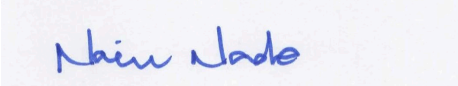
Plutôt que de provoquer une perte irrévocable pour la communauté de Labelle, à l'instar de la Fédération histoire Québec, nous vous invitons à explorer des solutions alternatives qui reflèteront les besoins actuels des citoyens de Labelle. Les bâtiments anciens sont résilients et nous avons de nombreux exemples à travers le Québec de conversions réussies. L'ancien couvent pourrait devenir un espace utile et vivant pour la collectivité, comme une bibliothèque, un CLSC ou des locaux pour des organismes communautaires.

Nous souhaitons rappeler qu'en plus du coût social, un édifice démoli engendre une gestion des matières résiduelles dont le coût sera assumé par les citoyens. Certes, l'adaptation et la mise aux normes d'un édifice transformé a aussi ses frais, mais ceux-ci, advenant une citation de l'immeuble que nous recommandons, pourraient être admissibles à des subventions gouvernementales. La citation permettrait aussi d'assurer une conservation de l'édifice à long terme.

Refuser la démolition de l'ancien couvent sera un geste tourné vers l'avenir, celui du développement durable, et respectueux du passé. Un passé auquel nombre de vos citoyens sont attachés.

Nous vous remercions de votre attention à cette question cruciale et espérons que vous prendrez les mesures nécessaires pour sauvegarder ce joyau patrimonial.

Cordialement,



Noémi Nadeau
Directrice générale,
Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

